

## AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-677.1** modifiant le Règlement SH-677 concernant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

À la suite de la mise en place d'un projet en 2021 dont l'expérience s'est avérée positive, ce règlement vise à adopter une réglementation définitive et d'augmenter le nombre de permis annuels.

Ce règlement est accessible au Service du greffe, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 9 mars 2022

Me Chantal Doucet  
Greffière